

Commune de SAINT-GILLES
M. Th. VAN CAMPENHOUT
Echevin de l'Urbanisme
Place Maurice Van Meenen, 39
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : 17788
N/Réf : AVL/KD /SGL-2.361/s.558
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Monsieur l'Echevin,

Objet : SAINT-GILLES. Chaussée de Charleroi, 224.
Transformation du logement du 3^e étage et des combles en duplex.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Correspondant M. A. Lopez Vazquez.)

En réponse à votre lettre du 06/08/14, sous référence, reçue le 18/08, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 10/09/14.

La demande concerne un immeuble qui date de 1896 (arch. J. Brunfaut) et qui figure à l'inventaire du patrimoine de la Commune. Il est également compris dans la zone de protection de la Maison Horta. Elle vise la transformation sans rehausse de l'appartement du 3^{ème} étage et des combles en duplex avec ajout d'un grand chien assis en toiture avant (agrandissement d'un chien assis existant) et d'un chien assis en toiture arrière entre la faîte et la sablière. Les deux chiens assis seraient réalisés en aluminium de teinte anthracite et donneraient chacun sur une terrasse. Les chiens assis et leurs terrasses ne seraient pas visibles depuis les jardins arrière et l'espace public. Un nouvel escalier intérieur relierait le troisième et le quatrième étages. La toiture serait isolée.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées respecteraient les caractéristiques architecturales du bien, le gabarit et qu'elles ne seraient pas visibles depuis l'espace public et l'intérieur d'îlot. Toutefois, en ce qui concerne les châssis des nouveaux chiens assis projetés en aluminium anthracite et les châssis existants du troisième étage (PVC blanc), la CRMS recommande que ces châssis soient réalisés en bois, dans une teinte gris clair, eu égard au contexte patrimonial environnant et la qualité architecturale du bien en question.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur la demande.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ;
- B.D.U. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.